



Medical Laboratory Professionals' Association of Ontario
L'Association des professionnels des laboratoires médicaux de l'Ontario

Accréditation APLMO pour L/TLMs certifiés

Programme

En vigueur depuis le 1er janvier 2019, toute personne qui possède une certification APLMO et qui est membre actuel APLMO sera qualifiée pour utiliser l'accréditation suivante cMLA/T^{MLPAO} après leur nom.

À compter du 1er janvier 2020, l'usage continu de l'accréditation exigera :

- Une adhésion actuelle L/TLM avec l'APLMO.
- Sept (7) heures de formation professionnelle continue chaque année.*

Les candidats de la catégorie de Considérations particulières peuvent présenter une demande. Les définitions des Considérations particulières sont :

1. Les candidats doivent avoir obtenu avec succès une certification L/TLM depuis un programme approuvé par l'APLMO, lequel a été jugé équivalent à la certification APLMO.
2. Ils doivent posséder une adhésion actuelle comme membre L/TLM avec l'APLMO.
3. Ils doivent achever sept (7) heures de formation professionnelle continue chaque année. (Ceci peut être chargé vers le portail des membres.)

L'APLMO travaille de près avec des employeurs dans l'ensemble de l'Ontario pour assurer que les L/TLMs ont satisfait les compétences requises pour réussir dans leur poste.

La confirmation de cette accréditation peut être menée par les employeurs.

Une liste des L/TLMs en possession de titres sera accessible au public par l'entremise des fonctions disponibles sur le site Web de l'APLMO.

Cette liste sera surveillée pour assurer que les personnes qui utilisent l'accréditation ont satisfait les exigences requises.

L'approbation pour l'utilisation de cette accréditation est restreinte à ceux qui ont réussi à atteindre les conditions ci-dessus. Une utilisation impropre de cette accréditation est illégale et elle sera surveillée.

**Les exigences concernant la formation professionnelle continue sont précisées dans l'Appendice A. Les heures doivent être accumulées au cours d'une année civile. La preuve doit être chargée dans le portail de la membres de l'APLMO.*

Pour obtenir plus d'information, veuillez contacter :

Tania Toffner, TLM

Gestionnaire, Services professionnels

L'Association des professionnels des laboratoires médicaux de l'Ontario, APLMO

(Anciennement, Ontario Society of Medical Technologists, OSMT)

416.485.6768, 22 | ttoffner@mlpao.org



Medical Laboratory Professionals' Association of Ontario
 L'Association des professionnels des laboratoires médicaux de l'Ontario

Appendice A : Exigences pour formation professionnelle continue

Achever sept (7) heures de formation professionnelle continue chaque année. Les crédits de formation continue doivent correspondre à une heure par chaque heure de contact. Les Lignes directrices pour obtenir des crédits en formation professionnelle continue :

Activités pour formation professionnelle continue	Exemples acceptables de FPC	Exemples non acceptables de FPC (le cas échéant)
Formation professionnelle continue formelle (relative au laboratoire)	<ul style="list-style-type: none"> ● Degrés universitaires/cours ● Diplôme collégial/cours ● Programme de certification ● Éducation en ligne/à distance ● Ateliers ● Discours ● Téléconférences ● Webinaires ● Conférences ● Visites médicales, sur place; repas du midi et apprentissage au lieu de travail ● et démonstrations par des fournisseurs 	<ul style="list-style-type: none"> ● Réunions habituelles du personnel ● Orientation professionnelle ● Formation professionnelle
Enseignement dans une classe clinique/formation	<ul style="list-style-type: none"> ● Enseigner, offrir du mentorat ou faire des présentations à d'autres ● Formation sur le nouvel équipement offerte par le fournisseur 	<ul style="list-style-type: none"> ● Recyclage professionnel de tâches assignées pour l'emploi
Recherche et préparation pour la présentation d'un atelier	<ul style="list-style-type: none"> ● Préparation initiale et durée de temps d'une présentation ou d'un atelier 	<ul style="list-style-type: none"> ● Les présentations ultérieures du même matériel ne seront pas considérées
Être auteur d'articles de journaux	<ul style="list-style-type: none"> ● Rédiger des articles de journaux pour vos pairs — réviser des journaux dans le domaine des laboratoires ou des journaux d'associations professionnelles de laboratoires 	S/O

MLPAO APLMO

Medical Laboratory Professionals' Association of Ontario
L'Association des professionnels des laboratoires médicaux de l'Ontario

Lecture d'articles de journaux	<ul style="list-style-type: none"> • Du temps consacré à la lecture d'articles scientifiques relatifs aux laboratoires homologues — révision d'articles de journaux pour rehausser vos connaissances • Du temps consacré à la lecture d'articles de journaux d'associations professionnelles 	<ul style="list-style-type: none"> • Ne peut pas être la seule activité FPC soumise. — Le maximum d'une 1,5 heure sera accepté
Présentation d'une affiche ou d'une exposition	<ul style="list-style-type: none"> • Développer ou présenter des affiches ou des expositions à des réunions d'associations professionnelles de laboratoires internationales, nationales ou provinciales 	S/O
Des activités visées vers l'adhésion à l'Association et faire du bénévolat	<ul style="list-style-type: none"> • Participation dans un conseil professionnel de laboratoire, un comité ou bien un groupe de travail 	S/O
Inspections de laboratoires	<ul style="list-style-type: none"> • Formation initiale d'inspecteur • Ateliers de maintenance/ateliers de recyclage pour demeurer inspecteur • Visites initiales sur place 	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation avant l'inspection • Révision et liste de vérification après l'inspection

Pour obtenir plus d'information, veuillez visiter www.mlpa.org